

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BIZE-MINERVOIS

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

N° 2018-22



DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Vœux et motions

Le nombre de conseillers
municipaux en exercice est
de : 13

CONVOCAION DU C.M.
EN DATE DU :
13/06/2018

AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION :
13/06/2018

AFFICHAGE DE LA
DELIBERATION EN DATE
DU :
20/06/2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE DU :
20/06/2018

CERTIFIEE EXECUTOIRE

Le Maire,
Alain FABRE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du : 19 juin 2018 à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de Bize-Minervois
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances,
Sous la présidence Alain FABRE, Maire.

Présents : Alain FABRE, Lydie FAURE, Patrick RESPLANDY, Raymond VIE, Daniel LE DANTEC,
Corinne VACHER, Jacqueline POINCET, Thierry MONTAUDRY, Benjamin ASSIE,
David BANDINELLI

Absents représentés : Jean-Paul BAUDIE procuration à Patrick RESPLANDY
Mireille FRANC procuration à Alain FABRE
Marie BINISTI procuration à Benjamin ASSIE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Thierry MONTAUDRY

Objet : Motion en faveur d'un service public de l'Energie

Nous, élus de la commune de Bize-Minervois, réaffirmons que
l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de
notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie.
L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel
ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du
service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de
service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche
de profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la
Commission européenne (dite « 4^e paquet ») :

* Est en opposition à certains principes essentiels de service
public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose,
notamment, la fin des tarifs réglementés

* Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur
la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.

* Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux,
avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Bize-Minervois défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

Assurer la sécurité énergétique de tous en France

Assurer l'indépendance énergétique de la France

Lutter contre la précarité énergétique

Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

VOTE POUR : 13 - APPROUVE A L'UNANIMITE

VOTE CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le Maire,
Alain FABRE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Bize-Minervois, le 20 juin 2018

